



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2020

COMPTE-RENDU

Le 22 octobre 2020 à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : 16 octobre 2020

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Pascal MORIER, ROCHE Patrick et Yoann VIOLLET

ABSENTE REPRÉSENTÉE : Madame Isabelle ROUTHIAU (*pouvoir donné à Madame Françoise DUSSUC*)

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Pascal MORIER

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2020
- Délégation de la compétence de délivrance d'une autorisation d'urbanisme
- Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'attribution de compensation 2020
- Convention de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et la commune de Revonnas
- Marché restauration RPC-Engagement minimum
- Dossiers d'urbanisme
- Administration Générale
- Formation des élus
- Inscriptions dans les commissions thématiques de CA3B
- Travail des commissions
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 24 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Délégation de la compétence de délivrance d'une autorisation d'urbanisme :

Monsieur le Maire ayant déposé une demande préalable de travaux, une délibération du conseil municipal doit être prise pour délégation de signature de la décision, conformément à l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme en vigueur depuis le 01/10/2007 :

Si le maire ou le président de l'EPCI est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'EPCI désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

L'ex Communauté de Communes de La Vallière avait institué un dispositif de fonds de concours communautaires à destination de ses communes membres. Conformément au pacte politique portant fusion, ce dispositif s'était poursuivi selon les mêmes modalités durant la mandature 2017-2020 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

Les règles régissant l'attribution de ces fonds de concours pour le secteur de l'Agglomération sont les suivantes :

- Projet relatif à la construction, à la réalisation ou réhabilitation d'équipement communal.
- Fonds de concours plafonnés à 45 000 € par commune, montant plancher fixé à 3 000 €.
- Montant du fonds de concours s'établit comme suit : 10% de la dépense restante à la charge de la commune (soit : dépenses TTC du projet – récupération du FCTVA – subventions extérieures obtenues).

Comme cela avait été acté sous la précédente mandature communautaire, ce dispositif de fonds de concours prendra fin en 2020 (dernière année d'exercice).

La somme potentiellement disponible pour notre commune est de : 36 636 €.

Si le conseil municipal souhaite émarger à ce dispositif et ce au titre de l'année en cours, la délibération de la commune devra parvenir à la CA3B au plus tard le 1^{er} décembre 2020. Le conseil de communautés de décembre 2020 sera le dernier à pouvoir délibérer sur les anciens dispositifs de fonds de concours communautaires. De ce fait, seuls les crédits délibérés par la CA3B en 2020 sur la base de la délibération de la commune seront inscrits en Reste à Réaliser (RAR).

Monsieur le Maire expose le souhait d'émarger à ce dispositif pour la rénovation des toitures de l'église et de la mairie sur 2020. Pour la rénovation de la toiture de l'église, cela ne concerne que la pointe. Des devis ont déjà été réalisés et vont permettre de finaliser le dossier et la demande de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DEMANDE que la somme de 36 636 € soit inscrite en Reste à Réaliser sur le budget 2021 de CA3B,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention pour la rénovation des toitures de l'église et de la mairie,

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et actes afférents à cette décision

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4. Marché restauration RPC – Engagement minimum :

Par courrier du 6 août dernier, Monsieur MAYEUX, président de l'entreprise RPC a fait la demande suivante :

La situation sanitaire exceptionnelle que nous vivons a plongé notre pays dans une situation économique délicate, RPC n'est pas épargnée. Le contrat qui nous lie implique un montant minimum de couverts, après vérification, notre manque à gagner sur l'année est de 637.60 €. Votre engagement sur ce montant minimum ouvre ce droit d'indemnisation.

Monsieur le Maire et Mme Florence BERGER ont rencontré Mr MAYEUX le 23/09/2020. Monsieur le Maire relate cet entretien. Il a été vu aussi que l'acte d'engagement pour l'année 2020/2021 n'avait pas été signé

Les décisions à prendre sont :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour l'année 2020/2021 à partir du 1/09/2020 avec l'augmentation du tarif :

Repas enfant : 2.56 € HT soit 2.701 € TTC

Repas adulte : 2.876 € HT soit 3.035 € TTC,

- Autoriser/de ne pas autoriser Monsieur le Maire à payer le montant minimum de couverts soit la somme de 637.60 € en raison de la COVID 19,
- Autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Une DIA a été déposée par maître Matthieu ADRIEN pour la vente AFA/RHAZOUANI (Me ETIEVANT) – Les Epinays d'en Bas – Parcelle ZA 312 (879 m2)

Une DIA a été déposée par maître Jean-Louis TANDONNET pour la vente Cts JANODY/MARTINEZ-SCHMITT – 120 Route du Berthiand – Parcelles ZE 98 – ZE 99 – ZE 63- ZE 64 (3411 m2)

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur ces biens.

IV. Administration Générale :

➤ Formation du personnel :

- Mme Catherine BONNAND est acceptée sur la formation du 5 et 6/11/2020 : les différents types d'union et leurs dissolutions à Péronnas
- Mme Dominique FORAY est acceptée sur la formation intitulée « Développer l'autonomie de l'enfant grâce à la pédagogie MONTESSORI » le 18/11/2020 à Péronnas.

➤ Bilan des entretiens professionnel annuel des personnels :

Tous les personnels ont été vus à l'exception de Madame Vanessa BAL qui rencontrera Monsieur le Maire début novembre 2020.

Madame Sonja VION a bien confirmé son départ en retraite pour le 1^{er} octobre 2021.

V. Formation des élus :

Une première présentation des formations transmises aux élus par mail a été faite.

La deuxième présentation relatait les informations obtenues par l'AMF 01 lors de son Assemblée Générale. En premier la présentation du DIF-ÉLUS (Droit Individuel à la Formation des Élus), qui est un droit ouvert à tous les élus locaux depuis 2017 et qui relève d'une démarche personnelle de l' élu. Il vise le financement de toutes les formations pour l'exercice du mandat de l' élu et la réinsertion professionnelle de l' élu à l' issue de son mandat.

Les élus locaux bénéficient de 20h de formation par an, cumulables sur toute la durée du mandat et utilisables jusqu'à 6 mois après la fin du mandat. Le financement est assuré par un fond géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce fonds prend en charge le coût de la formation (frais pédagogiques) ainsi que les frais de déplacement et de séjour des élus, sous certaines conditions.

Cette demande est personnelle et n'entraîne aucun coût pour la collectivité.

L'AMF 01 s'associe à l'AMF 69 pour la mise en place de ces formations. La demande de financement doit être effectuée par l' élu deux mois avant la formation.

Une liste des formations proposées a été présentée et un tableau d'inscription permettra à chaque élu de s'inscrire pour anticiper de futurs montages de dossiers dès 2021.

VI. Travail des commissions :

* Finances - Fiscalité :

- Une rencontre est prévue le 13/11/2020 avec les personnels de la DGFIP à la trésorerie principale.

- Au sujet des taxes foncières, des informations ont été données par le personnel de la DGFIP mais ces explications ne justifient pas toutes les augmentations. Monsieur le Maire est dans l'attente de renseignements complémentaires. Il est important de prendre conscience que toute maison a une valeur locale définie par l'administration et que tout ajout à cette maison augmente cette valeur.

* Affaires scolaires et périscolaires :

- La commission du 26/09/2020 a travaillé sur le règlement intérieur de la cantine et de la garderie suite à la demande des personnels. Ce nouveau règlement intérieur a été donné à tous les enfants scolarisés. Il doit être signé par les parents et retourné en mairie.

- La rencontre du 10/10/2020 s'est faite avec Mr Sébastien GRANGER, la directrice de l'école, Mme Florence BERGER, Mr Yoann LEVÊQUE et Monsieur le Maire sur comment réaliser une plantation d'arbres et d'arbustes sur la butte vers le stade de foot avec les enfants. La question se porte sur le choix des essences d'arbres et d'arbustes pouvant être plantés. Le projet est que chaque enfant de Grande Section et CP plante avec un membre de sa famille un arbre qu'il verra pousser et grandir tout au long de sa scolarité. La commune préparera le terrain, Mr Sébastien fournira les arbres. Le projet devrait se concrétiser le 11/11/2020 matin.
- Monsieur le Maire et Mme Florence BERGER ont rencontré les parents d'élèves le mercredi 21 octobre pour évoquer l'organisation actuelle de la cantine et les punitions collectives. Les parents d'élèves ont fait la demande d'aide aux devoirs pendant la garderie du soir. La commune ne pouvait pas financer un personnel spécifique à cette tâche et que cette demande nécessitait un espace supplémentaire au calme.

* Information et communication :

La commission est reprise définitivement par Mme Amandine DARBON. Les associations ont été sollicitées pour transmettre à Mme Hélène TESTARD les articles et photos à mettre dans le bulletin municipal. Le conseil souhaiterait que celui-ci puisse être distribué pour le 20 décembre 2020.

* Voirie – urbanisme :

- AG du SIEA du 25/09/2020 : Mr Yoann VIOLLET s'y est rendu et évoque le point principal qui fut la présentation de la création de la S.E.M (Société à Economie Mixte) et de ses futurs statuts. Elle va regrouper toutes les énergies et éco-énergies, gérer des projets comme les ombrières, par éolien, ...
- Rencontre avec Mme NEVERS de CA3B le 30/09/2020 en présence de Mme Françoise DUS-SUC et Mr Yoann VIOLLET pour dresser un état des lieux des voies de la commune et mettre en place un plan de travaux à réaliser. Mme NEVERS va établir une estimation qui permettra de planifier budgétairement les travaux pour les 5 prochaines années. Cette réunion a permis d'avoir des explications sur le droit au tirage et son budget, sur le remplacement des panneaux et sur les bons d'enrobé.
- Pour les Condamines, des carottages ont été faits et des solutions sont à l'étude pour faire face aux écoulements d'eaux pluviales.
- Rencontre avec 3 personnes de la DDT service des routes le 07/10/2020 à Sénissiat pour l'aménagement du carrefour. Ils ont fait différentes propositions de l'ordre du marquage au sol, de signalétiques flash et de passages lumineux. Le lieu de l'abri bus sera modifié et un autre abri bus serait probablement créé. Ils ont pu constater la dangerosité du carrefour et l'afflux de circulation.
- Rencontre avec Mr VANNIER (SIEA) le 09/10/2020 au sujet de l'éclairage public route de Ceyzériat ainsi que de l'éclairage sur Sénissiat au niveau des passages piétons. Il existe déjà sur la commune des abaissements à divers moments de la journée et aussi après 23h. Il faut donc revoir un abaissement plus important qui pourra se faire lors de l'entretien annuel. Ce fut aussi l'occasion d'évoquer le passage de l'éclairage en LED sur tout le village. Une étude sera faite et permettra la mise en place par tranches et d'établir un budget prévisionnel sur les années à venir. Un bureau d'études devra être mandaté pour ce projet. Cette installation devrait engendrer des économies. Pour Sénissiat, il existe déjà 4 points d'éclairage et donc Mr VANNIER est réticent pour en créer d'autres.

* Bâtiments :

- Réunion contradictoire de bornage « Maison Frilet » en la présence de Mr Pascal MORIER sur tout le tour de la propriété.
- L'entreprise MARTINEZ est intervenue pour finaliser le projet ISOL'O1 dans les bâtiments communaux les 15 et 20 octobre 2020.
- L'entreprise Techni-feu interviendra la semaine 44 pour les contrôles sécurité incendie dans tous les bâtiments.

* Cadre de vie – Associations – Fleurissement :

- ✓ Organisation du 11 novembre 2020 : à la vue de la situation actuelle, il n'y aura pas de verre de l'amitié et le conseil municipal est dans l'attente des consignes pour la cérémonie.
- ✓ Fleurissement : la commission a reçu les devis de Monsieur Sébastien GRANGER mais n'a pas eu le temps de les étudier. La priorité est donnée au monument aux morts pour qu'il soit « tout beau » pour le 11/11/2020.
- ✓ Repas des anciens : Discussion sur le colis qui sera offert aux aînés.

* Affouage – Bois – O.N.F – Chemins

- Bilan des inscriptions des affouagistes : 8 personnes sont inscrites – Le marquage et le découpage de la zone se feront avec Mr TISSOT qui sera contacté par Mr Yoann LEVÊQUE. Les affouagistes seront conviés au tirage au sort pour mi-novembre.

VII. Questions diverses :

- ✓ Conférence des maires du 05/10/2020 : Discussion sur les projets d'aménagement de la Plaine Tonique dans le domaine des transports, hébergements, accueil et baignades. Un projet haut de gamme avec spa est envisagé mais sera réalisé probablement par une entreprise privée.
- ✓ AG des maires ruraux de l'Ain 09/10/2020 : Problème de quorum. Election d'une nouvelle liste.
- ✓ Salon des maires de l'Ain 16/10/2020 : Animé par Mr Jean-Yves FLOCHON, avec présentation des inquiétudes des maires, des projets de formation des élus et discours de clôture par Madame la Préfète.
- ✓ Aides d'urgence COVID 19 attribuées aux entreprises

Les entreprises concernées

- ➔ **Entreprises, indépendants, auto-entrepreneurs de moins de 10 salariés**
 - Commerces de détail
 - Coiffure, esthétique, soins
 - Services aux particuliers (auto-école, photographie, agence de voyage...)
- ➔ **Activités de loisirs (spectacles, culture, parcs à thème)**
- ➔ **Entreprises touristiques**
 - Cafés et restaurants traditionnels
 - Hébergeurs professionnels
- ➔ **Critère d'attribution**
 - Justifier d'une perte de CA > 50% en avril 2020

Dotations

- 500€ pour une auto-entreprise
- 1000€ pour une entreprise de moins de 10 salariés (hors secteur touristique)
- 1000€ pour les cafés, restaurants traditionnels et hébergeurs professionnels
- < 500 € aide minorée si perte de CA inférieure à 500 €

Gestion du dispositif

- Mobilisation transversale des personnels des directions développement économique, tourisme, politiques contractuelles et finances.

PLAN DE L'OPÉRATION AIDE D'URGENCE AUX ENTREPRISES

- 778 demandes reçues et traitées
- 141 non éligibles (doubles saisies, archives, affectif, localisation... CA)
- 637 DOSSIERS VALIDÉS
- 578 380 € versés
 - 525 dossiers à 1 000 €
 - 81 dossiers à 500 € (microentreprises)
 - 31 aides minorées à moins de 500 €
- RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
 - Bourg Agglo (Ville de Bourg) 42%
 - Bourg Agglo (autre) 17%
 - Bresse 18%
 - Bresse-Revermont 13%
 - Sud Revermont 10%
- 61 communes concernées (82% du territoire)
- 112, 59, 49, 417, 112 (communes concernées)

- ✓ Rencontre de Mr Xavier BRETON en présence de Mme Françoise DUSSUC et Mr le Maire. La discussion fut surtout portée sur les aides possibles par la région et la numérisation des demandes
- ✓ La commission Communale pour le contrôle des listes électorales doit être renouvelée. Mme Françoise DUSSUC sera la représentante des élus. Monsieur le Maire doit contacter Madame Jocelyne RUFFIER et Monsieur Jean MATHIEU pour leur demander s'ils souhaitent être dans cette commission.

La séance est levée à 23h50

**Le prochain conseil municipal
est fixé
au jeudi 26 novembre 2020
à 20h15**

